



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-257705574-20210315-210313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-13

Séance du 15 mars 2021

AFFAIRES FINANCIERES **BUDGET DE L'EXERCICE 2021 – CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS**

L'an deux mille vingt et un, le quinze mars à dix-sept heures, les membres du Comité Syndical de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne, dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis à Nangis, RD619-ZI, en séance à huis clos, sous la présidence de Monsieur Éric JEUNEMAITRE, Président.

Titulaires présents : M. et Mmes JEUNEMAITRE, LE BOUTER, DELANNOY, BOURCIER, CRAPARD, FOURREY, HARSCOËT, SOSINSKI, PATRON, JEGO, CHIANESE, AMABLE, MARTI, QUERMELIN, BOLZE, FONTAN

Suppléants présents : M. et Mmes LECLERC, DUVERNEIX, CONDAMINET, FENOT, CANAPI, BEAUGELET, BALDY

Représentés :

Excusés : M. BRICHET

Secrétaire de séance : M. PATRON

Date de la convocation	: 05 mars 2021
Nombre de délégués en exercice	: 23
Nombre de délégués présents	: 23
Suffrages exprimés	: 23



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-13

Séance du 15 mars 2021

AFFAIRES FINANCIERES
BUDGET DE L'EXERCICE 2021 – CONTRIBUTIONS DES ADHERENTS

Monsieur le Vice-président chargé des finances rappelle que le Comité Syndical s'est prononcé, au cours de la présente réunion, sur le budget primitif de l'exercice 2021.

En conséquence, il convient de répartir le montant des participations 2021 entre les syndicats adhérents, étant précisé que cette répartition est effectuée proportionnellement à la population de chaque structure.

La population totale du territoire du Syndicat est de 145 839 habitants, dont 89 549 habitants pour le SMETOM-GEEODE et 56 290 habitants pour le SIRMOTOM.

Ainsi, les montants des contributions sont les suivants :

- Participation aux charges du Syndicat : **8 367 512.63 €**
- Répartition des contributions (selon détail joint) :
 - o SMETOM – GEEODE :
Habitants : 89 549 X 57.375= 5 137 873.88 € HT
 - o SIRMOTOM :
Habitants : 56 290 X 57.375= 3 229 638.75 € HT

LE COMITE SYNDICAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LE MONTANT AINSI QUE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES ADEHRENTS, PRESENTES CI-DESSUS.



Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 077-257705574-20210315-210313-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21-03-13

Séance du 15 mars 2021

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme,
Le Président,



Eric JEUNEMAITRE

Certifié exécutoire et transmis en Préfecture, le 23 mars 2021

Affiché, le 23 mars 2021

Le Président,

Eric JEUNEMAITRE

